

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 19/09/2016 avec votre chèque de caution à :

ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

CONDUITE A TENIR DEVANT UNE DYSPHONIE DE L'ADULTE

JE M'INSCRIS A LA SESSION DU PROGRAMME INDEMNISE DE DPC : 44371600009 Session 1

➔ **Cap Hornu**

Samedi 22 octobre 2016

Hôtel Cap Hornu – 1350 chaussée du Cap Hornu, 80230 St-Valéry-sur-Somme

➔ **Durée de la session :**

Phase présentielle 22 octobre 2016 de 9h00 à 17h00

Phase non présentielle (APP) : questionnaire d'analyse des pratiques suivi d'une étude d'impact de la formation.

➔ **Organisateur :**

Dr. Michel HANAU

➔ **Experts :**

Dr. Gérard CHEVAILLIER et Dr. Sophie TRONCHE

Modalités de prise en charge - Indemnisation

➔ **INSCRIPTION⁽¹⁾ :**

Pour vous inscrire à un programme DPC, vous devez suivre les 3 étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site: www.mondpc.fr en indiquant votre identifiant et votre mot de passe
- Indiquer le N° du programme et le N° de la session choisie dans la rubrique « inscription directe » et cliquez sur « Rechercher »
- Valider sur « S'inscrire »

➔ **DOSSIER A ENVOYER :**

Un chèque de caution de 230€ pour l'année 2016. Nous conserverons ce chèque durant l'année 2016 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous.

➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION OGDPC :

Pour les libéraux : 517.00€ (pour les 4 étapes intégralement réalisées).

ORL-DPC vous informera de votre inscription définitive par E-mail

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

Pour toutes questions



01 43 22 08 34

orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*) Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.